

 UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		Page 1 sur 2
	Note d'information à destination du personnel non médical	Personnel non médical		
		Création	MàJ	Vérification
		14/10/2020	14/10/2020	14/10/2020
Gestion du temps de travail	Elaboration : Nadège DOUINE / Christelle VINCENTI	Approbation	Diffusion	Application
		14/10/2020	15/10/2020	immédiate

Accompagnement et modalités RH suite aux intempéries de la Tempête ALEX

En raison de l'épisode météorologique de forte intensité suite au passage de la tempête ALEX, le département des Alpes-Maritimes et plus particulièrement l'arrière-pays niçois et les vallées, ont été touchés par des intempéries d'une importance exceptionnelle.

Certains professionnels de l'établissement ont pu être impactés à titre professionnel ou personnel. Pour répondre aux différents questionnements RH rencontrés, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des thématiques les plus fréquentes, les réponses apportées et les interlocuteurs à privilégier en cas de besoins.

Renfort et accompagnement des professionnels

Situations		Positions	Interlocuteurs
Je travaille au CHU de Nice et :	Je suis volontaire pour aider le personnel à Tende	La solidarité hospitalière a été mise en place. Un recensement des besoins de renfort a été identifié. Je peux me rapprocher des interlocuteurs identifiés pour la coordination des affectations/organisations.	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Référent Coordination Générale des Soins:</u> Lydie LEVRAUT ○ <u>Référent Pôle Ressources Humaines:</u> Florent BACHELIN ○ <u>Référents Direction des Ressources Humaines :</u> drh-statistiques@chu-nice.fr
	Je suis parti(e) aider à l'hôpital de Tende	Je suis considéré(e) comme étant : <ul style="list-style-type: none"> - en intervention sur astreinte (indemnisée au taux de l'heure supplémentaire) sur le temps travaillé sur place - en astreinte pour le reste du temps à compter de mon départ de Nice jusqu'à mon retour. Je suis affecté(e) sur l'UF dédiée « intempéries TENDE » pendant cette période et mon cadre d'accueil saisit les informations sur mon planning AGILETIME.	<u>DRH de proximité :</u> drh-sites@chu-nice.fr
	Je suis parti(e) aider les hôpitaux hors CHU (Roquebillière, etc...)	Je suis en mis(e) à disposition de l'établissement d'accueil. Une convention est mise en place durant la période. Je reste rémunéré(e) par le CHU de Nice.	<u>Service Carrière :</u> carrieres@chu-nice.fr
Mon service/direction a accueilli des volontaires qui ne travaillent pas au CHU. Quelle sont les démarches à effectuer ?	Une analyse des interventions et des modalités de rémunération est effectuée par le contrôle de gestion (mise à disposition, embauche, ...) en lien avec la CGS ou la direction concernée	<u>Service Contrôle de Gestion :</u> drh-statistiques@chu-nice.fr	
J'ai subi des dégâts matériels (logement, ...)	Le service social du personnel ayant déjà pris attache auprès des agents résidant dans les 4 vallées et l'Italie, la direction des ressources humaines est disponible pour m'accompagner dans mes démarches personnelles.	<u>Service Social du Personnel :</u> ssp-cgos@chu-nice.fr	

Modalité de gestion du temps de travail et positionnement administratif

Situations	Positions	Interlocuteurs
Je suis pompier volontaire et j'ai été appelé(e) pour intervenir.	Sous réserve des nécessités de service et en lien avec mon cadre, je peux bénéficier d'AAE pour départ en intervention et mission opérationnelle sans aucune limite. La mission du salarié au CHU de Nice reste prioritaire par rapport à une demande d'AAE pour s'absenter en urgence (Code ANQ avec précision du motif).	<u>DRH de proximité :</u> drh-sites@chu-nice.fr
Je réside dans l'arrière-pays et je ne peux pas me rendre au travail (accès route bloqué ou trop compliqué)	J'informe rapidement mon encadrement et je peux être positionné(e) : <ul style="list-style-type: none">- en télétravail si je suis éligible (code TVT sur Agiletime)- Si le télétravail n'est pas possible, aux choix :<ul style="list-style-type: none">o en autorisation spéciale d'absence (code ASA) pour une durée maximale de 6 jours du 03 au 11 octobreo en jours de congés (récupération, RTT ou CA)	<u>DRH de proximité :</u> drh-sites@chu-nice.fr
Un arrêté municipal est en cours (ou a été appliqué) dans ma commune m'interdisant de sortir de ma ville.	J'informe rapidement mon encadrement et transmets l'arrêté municipal à la DRH de proximité. Je suis positionné(e) : <ul style="list-style-type: none">- en télétravail si je suis éligible (code TVT sur Agiletime)- Si le télétravail n'est pas possible, aux choix :<ul style="list-style-type: none">o en autorisation spéciale d'absence (code ASA) pour la durée de l'arrêté et au maximum 6 jourso en jours de congés (récupération, RTT ou CA)	<u>DRH de proximité :</u> drh-sites@chu-nice.fr
L'école de mon enfant est fermée et je n'ai pas d'autres moyens de garde.	J'informe rapidement mon encadrement et je transmets à la DRH de proximité l'attestation de l'école de mon enfant stipulant la période de fermeture. Je suis positionné(e) : <ul style="list-style-type: none">- en télétravail si je suis éligible (code TVT sur Agiletime)- Si le télétravail n'est pas possible, aux choix :<ul style="list-style-type: none">o en autorisation spéciale d'absence (code ASA) pour la durée de l'arrêté et au maximum 6 jourso en jours de congés (récupération, RTT ou CA) Du fait de la nature de l'activité professionnelle, la garde d'enfants pourra être dans la mesure du possible assurée de manière prioritaire par les parents n'ayant pas d'activité hospitalière.	<u>DRH de Proximité :</u> drh-sites@chu-nice.fr
Pour des nécessités de continuité de service, je suis resté(e) travailler au-delà de mes horaires habituels suite à la tempête.	Toutes les heures supplémentaires faites au-delà de mon cycle de temps de travail pourront être récupérées ou rémunérées selon mon choix.	<u>Gestion du temps de travail :</u> drh-gest.tempsdetravail@chu-nice.fr

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour plus d'informations ou dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.

La Directrice
du Pôle Ressources Humaines



Karine HAMELA